



LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
BRASAGE SOUS VIDE DE THERMOCOUPLES TEMPERATURE D'AIR / TEMPERATURE CARBURANT ATEX	2184,61 €
ETUDE DU COMPORTEMENT EN FLUAGE A CHAUD DE DEUX ALLIAGES BASE Cu : CuNi2Si et CuCrZr	4620,48 €
QUALIFICATION DU PROCESS SLURRY AML ENDUCTION / TRAITEMENTS THERMIQUES / CONTRÔLES D'ÉPROUVETTES EN ALLIAGE TA6V (GRADE 5)	1675,07 €
QUALIFICATION DU PROCESS SLURRY AML PRÉLÈVEMENT ET PRÉPARATION MÉTALLOGRAPHIQUE DE SECTIONS D'ÉPROUVETTES PLANES EN ALLIAGE TA6V / ARGENTÉ	2723,11 €
ESSAIS DE TRACTION SUR ASSEMBLAGES BRASÉS e99 / ACIER INOX (TOP réf.TH3966)	4139,00 €
QUALIFICATION DU PROCESS SLURRY AML ESSAIS DE TRACTION	234,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 20 septembre 2022



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

27 SEP. 2022